

Vous avez décidé de vous armer ? Quelques conseils pratiques



Pigeons, tous au ball-trap !

Cela vous a pris un matin, en vous levant. A force d'être pris pour un pigeon par les politiciens, par les journalistes, par votre voisin du cinquième, vous finissez par voir rouge. La situation crèverait les yeux d'un aveugle. Le mur est droit devant, nous sommes dans le train et il n'y a pas de conducteur. Le pigeon, c'est fini. Le pigeon, c'est vous qui le ferez voler en éclat le moment venu, pour reprendre les commandes. Pour cela, rien de plus simple, tous au ball-trap !

Vous rendre sur le lien suivant : <http://ffbt.asso.fr/clubs.php?m=18> et choisir le département de votre choix. Passez un petit coup de fil de courtoisie afin de convenir d'un moment pour venir remplir la demande de licence. Pensez à vous munir d'une pièce d'identité.

Lors de votre passage pour remplir la fiche, vous pouvez expliquer que vous êtes motivés pour essayer ce sport (vous

avez vu une vidéo ou un reportage sur le sujet), vous n'avez pas encore de fusil, mais tout cela sera bientôt du passé... De toute façon, la personne en charge de vendre la licence ne va pas faire une enquête de voisinage, son but est de vous refourguer le petit bout de carton, point barre. Ne prenez aucun abonnement dans un club de balltrap, c'est souvent très cher, et ce n'est pas le but de la manœuvre. Dites que vous aviserez le moment venu, vous ferez un essai ponctuel, pour voir. La licence seule vous coûtera une cinquantaine d'euros, ce qui est bien moins cher qu'une licence de tir ou qu'un permis de chasse, et c'est surtout moins contraignant. Les clubs de tirs sont dans le collimateur de l'Etat (surveillance renforcée des tireurs), le permis de chasse est assez cher et demande une formation ainsi que le passage d'un examen théorique et pratique.

Quelques semaines plus tard, vous pourrez retirer le saint-graal. La petite carte devra être tamponnée par un médecin, qui haussera sûrement les sourcils « Du balltrap, quelle drôle d'idée, c'est sympa ? ». Mais oui, c'est sympa, vous allez en faire avec des amis, on va vous prêter une arme ad hoc et vous ferez un bon barbecue avec du saucisson, pas de soucis !

Une fois la licence validée par le doc', vous pouvez acheter légalement toutes les armes et munitions de catégorie C pour l'année en cours. Vous pouvez vous rendre chez votre armurier préféré qui sera de très bon conseil, ou commander en ligne, les sites ne manquent pas. Allons à l'essentiel, que choisir ? Pour les « pigeons » qui nous intéressent, deux calibres retiendront notre attention, de par leur disponibilité et leur versatilité.

Tout d'abord le sacro-saint calibre 12, utilisé au balltrap et par une majorité de chasseurs. Si vous êtes une femme ou de faible consistance, passez votre chemin, ce calibre sera trop violent pour être maîtrisé en toute sécurité. Je vous déconseille les modèles semi-automatiques (ils s'enrayent) et les mono-coups (peu pratiques). Optez pour le bon vieux deux

coups, canons superposés ou juxtaposés, si possible à éjecteurs (les cartouches sont éjectées automatiquement lorsque l'on casse le fusil). Ses qualités : Puissance de feu inégalée, possibilité de tirer de la chevrotine ou des balles pour le très gros gibier (pigeons jusqu'à plusieurs centaines de kilos).

Ensuite, vient le 22 Long Rifle (22LR). Ne vous fiez pas à la petite taille des munitions, placées entre les deux yeux, elles peuvent faire tomber un buffle. Excellent petit calibre de défense, on peut aisément chasser le « pigeon » jusqu'à une centaine de mètres (avec de l'entraînement et une lunette de tir ou peut espérer atteindre les 200 mètres). Recul inexistant, faible signature sonore (inaudible avec un modérateur de son), grande disponibilité... Une carabine à répétition manuelle agrémentée de chargeurs 10 coups et d'un millier de munitions feront amplement le boulot.

Pour être totalement dans les clous par rapport à la législation actuelle et éviter de finir dans les gros titres du type « Arsenal de guerre chez un particulier », vous devrez déclarer votre arme avec le formulaire suivant :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12650.d_o

Vous enverrez par courrier le Cerfa à votre préfecture qui vous délivrera un récépissé sous 1 à 12 mois (parfois plus, ne pas hésiter à les relancer gentiment par téléphone). Conservez toujours la facture d'origine et le récépissé en présence de l'arme. Même lorsque votre licence sera périmée, vous pourrez conserver vos armes et vos munitions (par contre vous ne pourrez plus en racheter, excepté si vous reprenez une licence). Je vous rappelle que le port d'arme est interdit sauf autorisation spécifique, aucune fatwa à votre encontre ne justifiera le port d'un coach gun dans votre pantalon. Le transport est quant à lui autorisé du domicile au stand. Que ce soit à la maison ou lors d'un déplacement, je vous conseille d'équiper vos armes de verrous de pontet à codes,

d'enlever les chargeurs et de retirer la culasse (pour les fusils, il suffit de les démonter en deux ou trois parties). On s'assurera qu'aucune cartouche n'a été chamberée et oubliée par mégarde. Si vous avez des enfants ou des ados à la maison, cachez et verrouillez les munitions dans un coffre à clé.

Vous voilà équipés, prêts à affronter le monde de demain. On pourra me rétorquer que je donne aussi l'astuce à nos ennemis, mais je crois qu'ils ne nous ont pas attendus pour s'armer jusqu'aux dents. Et j'ai comme l'impression que les barbus ne sont pas si nombreux que cela sur les fichiers de ball-trap, se feraient-ils rembarrer par des patriotes au moment de la demande d'inscription ? Un armurier m'a laissé entendre la chose.

Si la situation dégénère, il est probable que l'Etat cherche à récupérer toutes les armes enregistrées, comme en 1942, mais si on en arrive là, c'est que le chaos sera déjà bien installé. Il ne serait alors pas étonnant que vous soyez cambriolés et que vos armes disparaissent... C'est pigé les pigeons ? A bon entendeur, salut !

Charles Marteau